



Assemblée générale

Distr. générale
24 janvier 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 138 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 24 janvier 2014, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

1. Dix-huit États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, qui est ainsi conçu :

Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

2. Le montant minimal que chacun de ces États doit verser pour ramener ses arriérés en deçà du montant brut de sa quote-part pour les deux années complètes écoulées (2012 et 2013) est indiqué ci-après :

<i>État Membre</i>	<i>Montant minimal (dollars É.-U.)</i>
Comores ^a	852 910,00
Dominique	19 734,00
Grenade	45 197,00
Guinée-Bissau ^a	543 582,00
Îles Marshall	43 112,00
Kirghizistan	38 467,00
Mauritanie	24 964,00
Papouasie-Nouvelle-Guinée	31 733,00
République centrafricaine ^a	205 523,00
Saint-Vincent-et-les Grenadines	10 596,00



<i>État Membre</i>	<i>Montant minimal (dollars É.-U.)</i>
Sao Tomé-et-Principe ^a	827 596,00
Somalie ^a	1 255 926,00
Soudan	111 300,00
Timor-Leste	1 307,00
Tonga	16 210,00
Vanuatu	35 481,00
Venezuela (République bolivarienne du)	10 020 789,00
Yémen.	34 525,00

^a Par sa résolution 68/5 du 9 octobre 2013, l'Assemblée générale a décidé que les Comores, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie seraient autorisés à participer à ses votes jusqu'à la fin de la soixante-huitième session.

Le Secrétaire général
(Signé) **BAN** Ki-moon